



UN PSYCHIATRE DEFENSEUR DES DROITS DES PATIENTS MALTRAITE PAR SA DIRECTION !

Le syndicat CGT du CH Lavalur dénonce la maltraitance organisée par la Direction de l'EPS Roger Prévot à Moisselles et dont est victime le psychiatre Mathieu BELLAHSEN. Nous lui apportons tout notre soutien.

Ce psychiatre très investi dans la défense des droits des patients, dans une psychiatrie relationnelle et humaniste, dans des soins qui laissent toute leur place à la parole des patients hospitalisés, se voit aujourd'hui retirer la chefferie de pôle...

Mais de quelle « faute » est-il accusé ?

De toute évidence avoir signalé au mois de mai 2020 à la Contrôleur Générale des Lieux de Privation des Libertés les agissements d'administratifs de garde qui avaient décidé d'enfermer tous les patients d'une unité pendant la crise COVID !!

Quelle était la situation ?

Au mois de mai de nombreux patients, testés positifs ou pas et qui pour certains venaient d'arriver étaient enfermés dans leur chambre et ce pendant plusieurs jours !

Des patients ont donc été confinés... mais d'une manière particulière : **enfermés à double tour dans leur chambre**. Le lendemain, un autre psychiatre prenant sa garde avait fait rouvrir l'ensemble des chambres.

Le signalement par Mathieu BELLAHSEN de cette confusion grave entre confinement et isolement, avait déclenché une visite de la Contrôleur Générale des Lieux de Privation des Libertés.

A l'issue de cette visite la CGLPL avait publié un avis au JO qui déclarait le caractère illégal de la mesure administrative d'enfermement des patients.

Cette autorité indépendante évoquait des « *privations injustifiées et illégales* », « *Des patients ont été enfermés 24 heures sur 24 sans que leur état clinique psychiatrique le justifie, sans décision médicale écrite émanant d'un psychiatre* »

La recommandation de la CGLPL est venue clairement donner raison à ce psychiatre et à sa dénonciation de cette dérive ayant pris la forme d'un enfermement abusif et donc attentatoire aux droits et libertés des patients hospitalisés en psychiatrie.

Et maintenant ?

Dans un retournement administratif classique et scandaleux, Mathieu BELLAHSEN se voit accusé de tous les maux à l'issue d'une enquête administrative visiblement à charge.

Lui qui dénonçait des faits de maltraitance, faits avérés par la CGLPL, est à son tour accusé de maltraitance !

Il serait responsable de conflits dans son équipe.

De toute évidence le travail impulsé par ce psychiatre, travail adossé à la Psychothérapie Institutionnelle et au secteur psychiatrique dérange la Direction.

Au lieu de souffler sur les braises du clivage et de pratiquer une forme d'épuration idéologique, au lieu de s'asseoir sur l'éthique, au lieu de se dédouaner de ses propres responsabilités, cette Direction devrait plutôt, à partir des recommandations de la CGLPL, initier une réflexion institutionnelle sur le respect des droits et des libertés des patients, sur les soins psychiques relationnels.

Mener une réflexion sur l'isolement, la contention, les droits des patients, le respect de la dignité et les privations de libertés fondamentales ne veut pas dire remettre en question des personnes. C'est juste interroger des pratiques !

Mathieu BELLAHSEN a tiré le signal d'alarme pour attirer l'attention sur des décisions injustifiées et illégales.

Ce psychiatre, finalement lanceur d'alerte, toujours soucieux du respect absolu des droits des patients, est aujourd'hui stigmatisé, désavoué et maltraité par sa Direction.

Cela doit cesser impérativement.